



**MONTRÉAL**

1180, rue Drummond  
Bureau 620  
Montréal (Québec) H3G 2S1  
T 514 878-9825

**QUÉBEC**

3340, rue de La Pérade  
3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1X 2L7  
T 418 687-8025

## **Notoriété et compréhension de la nouvelle réglementation portant sur le corridor de sécurité (*Move Over Law*) entrée en vigueur au Québec le 5 août 2012**

SONDAGE OMNIBUS (LE SOM-R) ÉDITION D'AOÛT 2012  
PRÉSENTÉ AU

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

SEPTEMBRE 2012

RÉF. : R12583v2p1p1MTQ(MOL).pptx

## TABLE DES MATIÈRES

**03** /CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE ABRÉGÉE

**05** /NOTORIÉTÉ DE L'ADOPTION DE LA MESURE

**06** /CONNAISSANCE DE LA NATURE DE LA MANŒUVRE

**08** /NOTORIÉTÉ DE LA PUBLICITÉ

## ANNEXES

/1. MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE

/2. QUESTIONNAIRE

/3. RÉSULTATS DÉTAILLÉS

### CONTEXTE ET OBJECTIFS

- Dans le cadre du projet de loi 57 adopté ce printemps, le gouvernement du Québec a inclus une nouvelle mesure de sécurité connue sous le nom de Corridor de sécurité (Move Over Law en anglais). Cette mesure qui est entrée en vigueur le 5 août 2012 oblige tout conducteur de véhicule routier, à l'approche de véhicule d'urgence en bordure de la route dont les gyrophares ou feux clignotants sont actionnés, à ralentir, à se tenir éloigné du véhicule immobilisé et à effectuer un changement de voie si la manœuvre peut se faire de façon sécuritaire.
- Pour informer la population de l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, le ministère des Transports a diffusé une campagne publicitaire au cours de l'été pour informer la population de celle-ci.
- La SAAQ a aussi collaboré à cette campagne en produisant et diffusant une publicité à la radio.
- Une première évaluation de la notoriété de la mesure, dite évaluation précampagne, a été effectuée en juillet 2012 et a fait l'objet d'un premier rapport d'étape.
- Cette seconde évaluation, présentée ici, est une évaluation postcampagne. Elle a été réalisée dans la deuxième moitié d'août 2012 et vise essentiellement à établir dans quelle mesure s'est accrue la notoriété de cette obligation de même que la connaissance de la nature de la manœuvre à effectuer dans les circonstances.

### POPULATION CIBLE

- Adultes (18 ans ou plus) québécois titulaires d'un permis de conduire valide au Québec, et en mesure de compléter une entrevue téléphonique en français ou en anglais.

### BASE DE SONDAGE

- Échantillon généré aléatoirement parmi tous les numéros de téléphone en usage au Québec.

### PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE

- Échantillonnage stratifié à deux degrés.
- Au premier degré, l'échantillonnage total (1000 entrevues) est stratifié de façon à compléter 400 entrevues dans la RMR (région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada) de Montréal, 300 dans la RMR de Québec et 300 ailleurs en province.
- Au deuxième degré, un adulte est choisi aléatoirement dans chacun des ménages joints, pour participer à l'enquête.
- Au total, 874 entrevues ont été complétées avec des titulaires de permis de conduire.

### COLLECTE

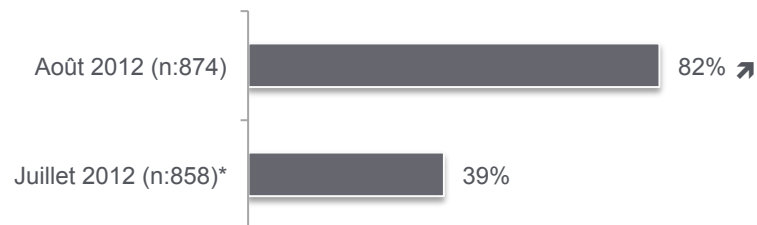
- Collecte téléphonique du 15 au 26 août 2012.

### MARGE D'ERREUR

- Compte tenu de l'effet de la pondération utilisée pour prendre en compte le plan d'échantillonnage de même que pour assurer la meilleure représentativité possible de l'échantillon, la marge d'erreur d'échantillonnage maximale pour les résultats aux questions qui s'adressent à l'ensemble des titulaires de permis de conduire est de 4,4 %, au niveau de confiance de 95 %.

**QT2. « Une nouvelle mesure est entrée en vigueur au Québec le 5 août dernier. Elle impose des obligations pour tout conducteur de véhicule routier à l’approche d’un véhicule d’urgence (par exemple une ambulance, un véhicule de police, un véhicule de pompier), immobilisé en bordure de la chaussée, dont les gyrophares sont activés. Cette mesure est connue sous le nom de Move Over Law ou Corridor de sécurité. Avez-vous déjà entendu parler de cette mesure et de la manœuvre qu’il faut exécuter dans une telle circonstance? »**

(Base : détenteurs d’un permis de conduire valide au Québec)



\* Mesure précampagne et avant l’entrée en vigueur de la réglementation – SOM-R 12572, édition juillet 2012.

↗ Différence statistiquement significative à la hausse par rapport à la dernière mesure.

## LA GRANDE MAJORITÉ DIT AVOIR ENTENDU PARLER DE LA MESURE...

La campagne de publicité du ministère des Transports concernant le Corridor de sécurité a porté ses fruits et a été très efficace. En effet, 82 % des détenteurs d’un permis de conduire valide au Québec ont entendu parler de cette nouvelle mesure, une hausse importante comparativement au résultat observé en juillet (39 %).

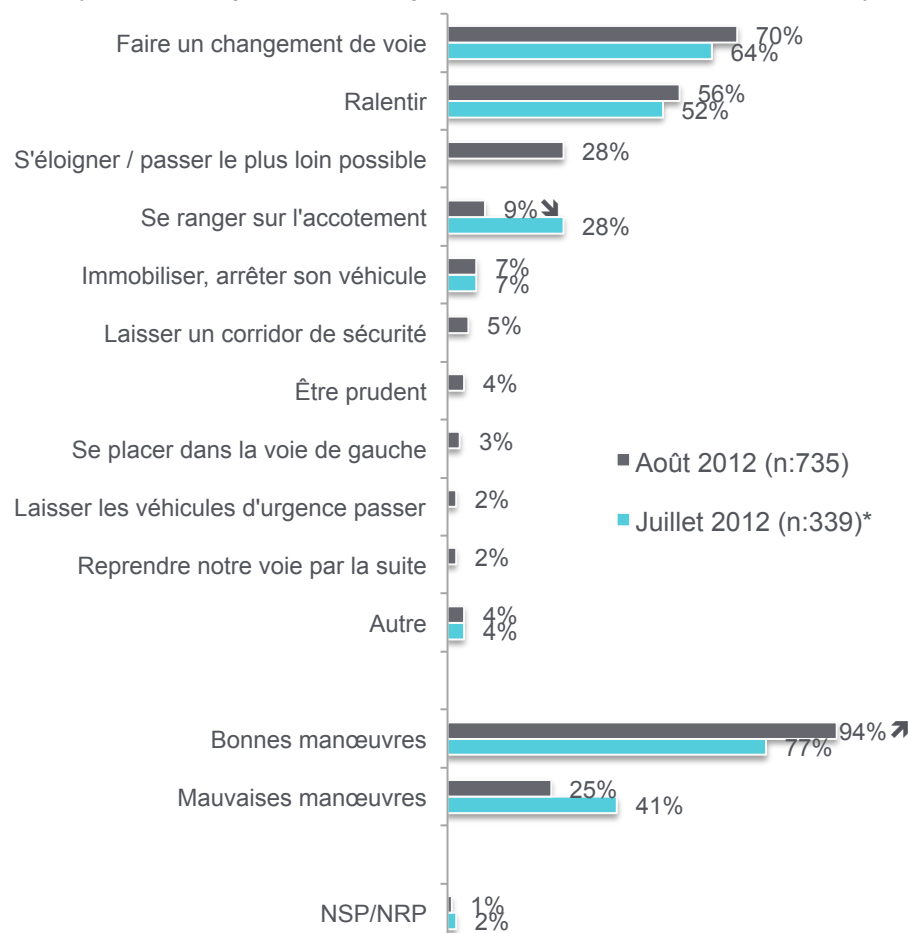
Les sous-groupes qui sont proportionnellement plus nombreux à avoir entendu parler de la nouvelle mesure sont :

- Les gens âgés de 55 ans à 64 ans (94 %);
- Ceux dont le revenu personnel est de 35 000 \$ à 45 000 \$ (93 % contre 67 % chez ceux dont le revenu est de 15 000 \$ ou moins);
- Les hommes (87 % contre 77 % chez les femmes);
- Les francophones (86 % contre 64 % chez les autres).

## RÉSULTATS (SUITE)

**QT3a. « Que faut-il faire, selon ce que vous en savez, à l'approche d'un véhicule d'urgence dans la situation que je viens de vous décrire (immobilisé en bordure de la chaussée avec les gyrophares activés)? »**

(Base : ceux qui ont entendu parler de la mesure, total de 3 mentions)



\* Mesure précampagne et avant l'entrée en vigueur de la réglementation – SOM-R 12572, édition juillet 2012.

↗ Différence statistiquement significative par rapport à la dernière mesure.

**Note** : à la vague précédente, en juillet dernier, nous acceptions seulement deux mentions, alors qu'à cette vague-ci, trois mentions étaient possibles.

Rappelons aussi que deux (2) manœuvres doivent être exécutées par les conducteurs à l'approche d'un véhicule d'urgence (gyrophares activés) immobilisé en bordure de la chaussée afin que ces derniers respectent le cadre législatif de la mesure : ralentir et se tenir éloigné du véhicule immobilisé en effectuant un changement de voie (si cela peut se faire de façon sécuritaire).

### LA PLUPART CONNAISSENT AU MOINS UNE DES DEUX BONNES MANOEUVRES À EFFECTUER À L'APPROCHE D'UN VÉHICULE D'URGENCE DANS LA SITUATION DÉCRITE

Une majorité de répondants est capable de nommer une des deux manœuvres qu'il faut exécuter à l'approche d'un véhicule d'urgence. Plus des deux tiers (70 %) mentionnent qu'il faut faire un changement de voie et plus de la moitié dit qu'il faut ralentir (56 %). Dans cette vague-ci, 28 % disent qu'il faut s'éloigner et passer le plus loin possible du véhicule d'urgence. Cette manœuvre ne constituait pas un précode à la vague précédente. Ce précode a été ajouté cette fois parce qu'on y fait explicitement référence dans la publicité du Ministère et c'est aussi pourquoi on a ajouté la possibilité d'une troisième mention. Aux fins de comparaison avec les résultats précédents, on considère comme équivalents (bonne manœuvre) de dire changer de voie, se tenir éloigné ou se placer dans la voie de gauche. Il en va de même pour laisser un corridor de sécurité (5 %), être prudent (4 %), se placer dans la voie de gauche (3 %) et reprendre notre voie par la suite (2 %).

D'autres mentionnent par contre qu'il faut se ranger sur l'accotement (9 %). On enregistre ici une baisse de 19 points de pourcentage avec la mesure précampagne (28 % en juillet). Enfin, les autres manœuvres obtiennent 2 % ou moins des mentions.

Par ailleurs, en regroupant les résultats pour tenir compte des répondants concernés ayant spontanément mentionné l'une ou l'autre (ou les deux) des bonnes manœuvres (changement de voie/s'éloigner/corridor de sécurité et ralentir), 94 % donnent une bonne réponse, une hausse statistiquement significative par rapport à la dernière mesure (77 % en juillet).

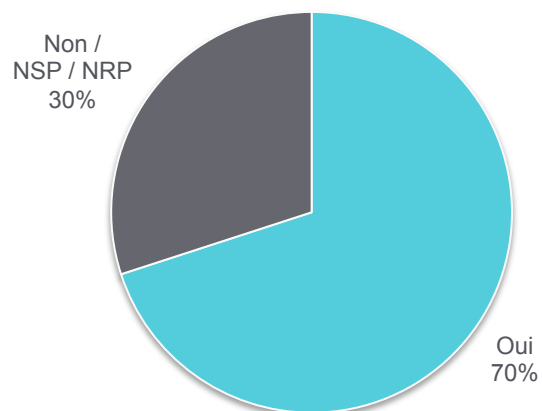
Il est intéressant de noter que ceux qui ont été exposés à la publicité concernant le corridor de sécurité sont proportionnellement plus nombreux à nommer un bon comportement (96 % contre 82 % chez ceux qui n'ont remarqué aucune publicité).

De plus, 52 % ont décrit exactement ce qu'il faut faire (c'est-à-dire indiquer les deux manœuvres ralentir et changer de voie/s'éloigner/corridor de sécurité sans rien d'autre) contre 39 % avant la campagne.

Ici aussi, on observe que ceux qui ont été exposés à la publicité concernant le corridor de sécurité sont proportionnellement plus nombreux à décrire correctement ce qu'il faut faire (55 % contre 35 % chez ceux qui n'ont remarqué aucune publicité).

QT4. « Vous souvenez-vous d'avoir vu, lu ou entendu de la publicité concernant le corridor de sécurité et ce qu'il fallait faire en de telles circonstances? »

(Base : détenteurs d'un permis de conduire valide au Québec, n:874)



### LA GRANDE MAJORITÉ SE SOUVIENT D'UNE PUBLICITÉ SUR LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ

Parmi les détenteurs d'un permis de conduire, 70 % se souviennent d'avoir vu, lu ou entendu de la publicité concernant le corridor de sécurité et ce qu'il fallait faire en de telles circonstances. Ce taux est de 85 % chez ceux qui ont entendu parler de la mesure.

Les francophones (76 % contre 42 % chez les autres) et les hommes (75 % contre 65 % chez les femmes) sont proportionnellement plus nombreux à se souvenir d'une publicité.

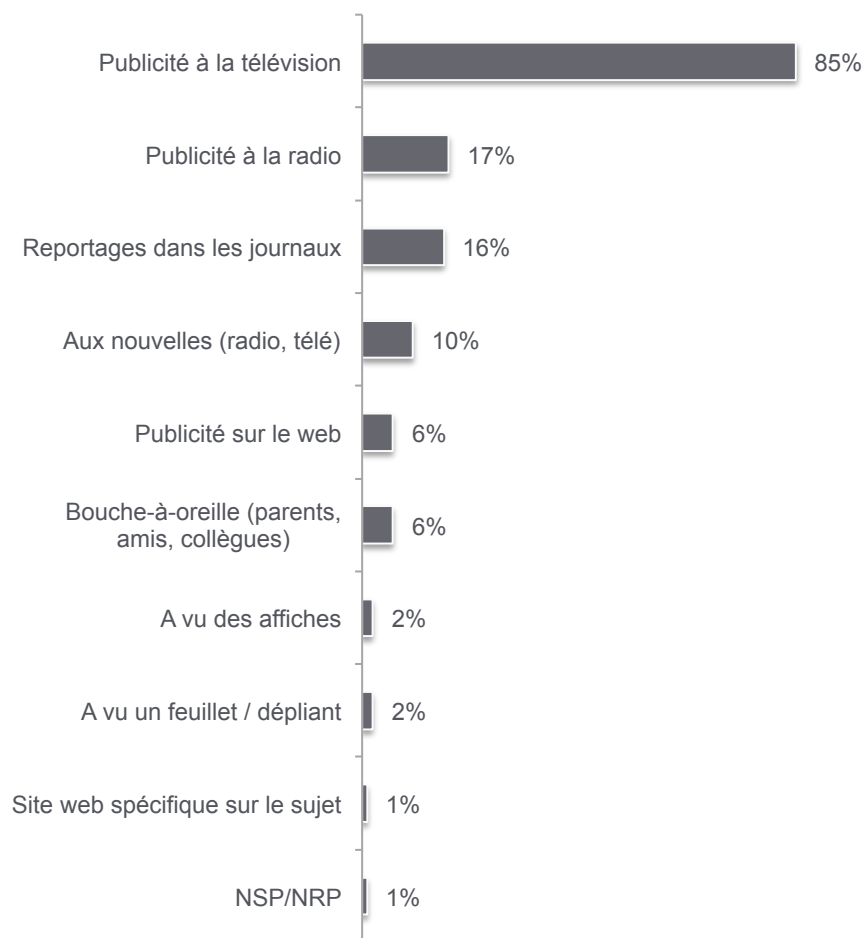
## RÉSULTATS (SUITE)

QT5. « Où avez-vous vu, lu ou entendu parler de cette nouvelle mesure? »

(Base : ceux qui se souviennent d'avoir lu, vu ou entendu une publicité,

n:644)

Total des 3 mentions



### SURTOUT À LA TÉLÉVISION

On se souvient surtout d'avoir entendu parler de cette nouvelle mesure à la télévision (85 %). Dans des proportions moindres, on en a aussi entendu parler à la radio (17 %), dans les journaux (16 %) ou lors d'un bulletin de nouvelles (10 %). Les autres médias nommés obtiennent 6 % ou moins des mentions.

Les francophones sont proportionnellement plus nombreux à en avoir entendu parler à la télévision (88 % contre 63 % pour les autres).



**ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE DÉTAILLÉE**

**OBJECTIFS** L'objectif du sondage est de mesurer la notoriété postcampagne auprès des usagers de la route de la nouvelle mesure du corridor de sécurité (Move Over Law) entrée en vigueur le 5 août 2012.

L'objectif de cette annexe est de réunir les informations utiles sur le déroulement de l'enquête téléphonique. Pour ce faire, nous expliquons la méthodologie utilisée et nous en présentons les résultats administratifs, de façon à bien préciser les limites de l'étude et la portée de ceux-ci et ainsi, pouvoir la reproduire selon le même protocole au besoin.

## PLAN DE SONDAGE

### Population cible

L'ensemble des adultes québécois (18 ans ou plus) détenteurs d'un permis de conduire valide au Québec constitue la population cible de la présente étude.

### Base de sondage

L'échantillon initial a été généré aléatoirement à partir de tous les échanges téléphoniques valides couvrant le territoire à l'étude et à l'aide du progiciel CONTACT de SOM.

### Plan d'échantillonnage

Échantillonnage à deux degrés :

- Au premier degré : échantillonnage stratifié non proportionnel de ménages en trois grandes régions.
- Au second degré : une personne âgée de 18 ans ou plus est choisie dans le ménage selon une procédure informatisée de sélection aléatoire simple basée sur l'âge. Une question d'admissibilité permettait de ne retenir que les détenteurs d'un permis de conduire valide au Québec pour répondre au questionnaire.

Strate	Ensemble	RMR de Montréal	RMR de Québec	Ailleurs en province
Entrevues complétées au total	1001	400	301	300
Entrevues réalisées auprès de détenteurs d'un permis de conduire valide au Québec	874	333	262	279

**QUESTIONNAIRE** Le questionnaire a été élaboré conjointement par SOM et le MTQ, puis révisé et programmé par SOM. Le questionnaire final a été soumis à l'approbation du client. Les entrevues ont été réalisées en français ou en anglais, au choix du répondant.

**COLLECTE** **Période de collecte**  
Du 15 au 26 août 2012.

**Mode d'entrevue**

Téléphonique assistée par ordinateur.

Gestion informatisée des numéros de téléphone.

Maximum de 10 appels lorsqu'un rendez-vous a été pris et de 7 appels pour les autres types de non-réponse.

**Résultats des appels** (les résultats détaillés sont présentés à la page suivante)

Taux de non-réponse 22,9 %

Taux de refus 47,3 %

**Taux de réponse 29,8 %**

# RÉSULTATS ADMINISTRATIFS DÉTAILLÉS

## SOM-R 12583

Entrevues réalisées du 15 au 26 août 2012

Ensemble

CALCUL DU TAUX DE RÉPONSE			
<b>A) ÉCHANTILLON DE DÉPART</b>	5187	F) Numéros non joints (C1 + C2 + C4)	289
<b>B) NUMÉROS NON VALIDES</b>	<b>1537</b>	G) Numéros joints (A - F)	4898
B1) Hors service	1236	H) Numéros joints non valides (B)	1537
B2) Non résidentiel	189	I) Numéros joints valides (G - H)	3361
B3) Hors strate	3	J) Estimation du nombre de numéros non joints valides (F X I ÷ G)	198
B4) Télécopieur	100	K) Estimation du nombre total de numéros valides (I + J)	3559
B5) Cellulaire	6		
B6) Duplicata	3		
<b>C) UNITÉS NON JOINTES (NON RÉSOLUES)</b>	<b>644</b>		
C1) Pas de réponse	257		
C2) Ligne occupée	20	<b>TAUX DE RÉPONSE ESTIMÉ DE SOM (TRE)</b>	
C3) Répondeur	355	Non-réponse estimée (C3 + D2 + J + D1) ÷ K	22,9 %
C4) Ligne en dérangement	12	Refus ((D3 + D4 + D5) ÷ K)	47,3 %
<b>D) UNITÉS JOINTES NON RÉPONDANTES</b>	<b>1946</b>	<b>TAUX DE RÉPONSE ESTIMÉ (E1 + E2 + E3) ÷ K</b>	29,8 %
D1) Incapacité, maladie, problème de langue	46		
D2) Répondant sélectionné pas disponible	216	<b>TAUX DE RÉPONSE DE L'ARIM*</b>	
D3) Refus du ménage	680	Taux de réponse (E ÷ (C + D + E))	29,0 %
D4) Refus de la personne	925		
D5) Incomplet	79		
<b>E) UNITÉS JOINTES RÉPONDANTES</b>	<b>1060</b>		
E1) Autres langues	34		
E2) Non-admissibles	25		
E3) Entrevues complétées	1001		

NOTE : La différence entre les deux taux de réponse tient au fait que le taux de l'ARIM suppose que tous les numéros non joints sont valides alors que le taux SOM suppose plutôt qu'il y a la même proportion de numéros valides parmi les non-joints que parmi ceux qui ont été joints.

\* Association de la recherche et de l'intelligence marketing

### PONDÉRATION ET TRAITEMENT

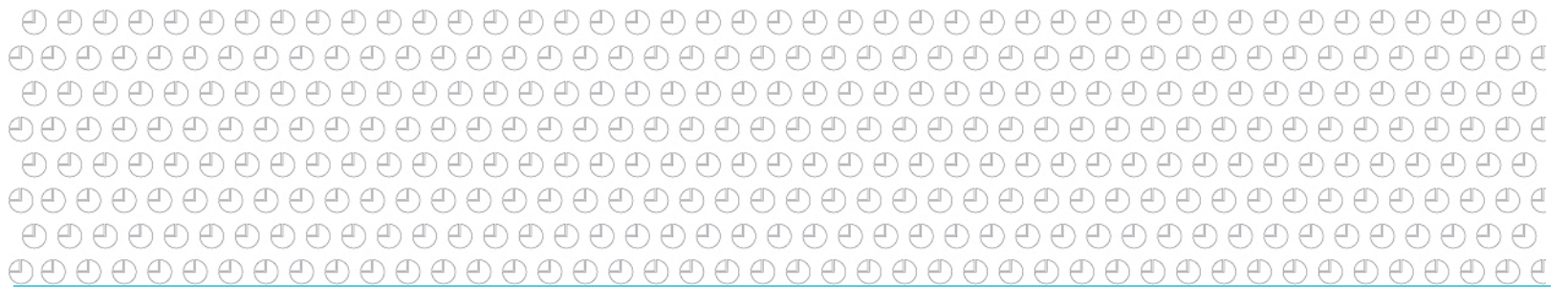
- La pondération est faite pour la totalité du SOM-R (1000 répondants - 3 strates régionales) de la façon suivante :
- Par le nombre d'adultes du ménage.
- Par expansion à la distribution conjointe d'âge (18-24 ans, 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans, 55-64 ans, 65 ans et plus) et de sexe de la population de chacune des trois strates au recensement 2011.
- Selon les distributions en fonction de la langue maternelle de chacune des trois strates au recensement 2006.
- Selon la proportion d'adultes vivant seuls de ces trois strates au recensement 2006.
- Selon la distribution québécoise du plus haut diplôme ou certificat détenu (aucun, secondaire/DEP, collégial, universitaire) de chacune des strates au recensement 2006.
- Une pondération multivariée à 10 itérations par la méthode itérative du quotient est réalisée pour assurer une représentation fidèle à toutes ces distributions.
- Les données ont été traitées à l'aide du progiciel spécialisé MACTAB.
- Les résultats pour chacune des questions sont présentés en fonction d'une bannière qui inclut les principales variables socioéconomiques du SOM-R.

### MARGES D'ERREUR

- Les marges d'erreur présentées à la page suivante tiennent compte de l'effet de plan.
- L'effet de plan apparaît lorsque les entrevues complétées ne sont pas réparties proportionnellement à la population d'origine selon les variables de segmentation ou de pondération.
- L'effet de plan est le ratio entre la taille de l'échantillon et la taille d'un échantillon aléatoire simple de même marge d'erreur. C'est une statistique utile à l'estimation des marges d'erreur pour des sous-groupes de répondants.
- Par exemple, au tableau de la page suivante (pondération pour une base adulte), la marge d'erreur est la même que pour un échantillon aléatoire simple de taille 492 ( $874 \div 1,776$ ).
- La marge d'erreur varie selon la valeur de la proportion estimée. En effet, la marge d'erreur est plus grande lorsque la proportion est voisine de 50 % et plus petite à mesure que la proportion s'éloigne de 50 %.
- Le tableau de la page suivante donne les marges d'erreur de l'étude (en tenant compte de l'effet de plan) selon la valeur de la proportion estimée.

### Marge d'erreur selon la proportion estimée

	Ensemble	Strate		
		RMR de Québec	RMR de Montréal	Ailleurs au Québec
Nombre d'entrevues	874	262	333	279
Effet de plan	1,776	1,298	1,479	1,478
Proportion :				
99 % ou 1 %	±0,9 %	±1,4 %	±1,3 %	±1,4 %
95 % ou 5 %	±1,9 %	±3,0 %	±2,8 %	±3,1 %
90 % ou 10 %	±2,7 %	±4,1 %	±3,9 %	±4,3 %
80 % ou 20 %	±3,5 %	±5,5 %	±5,2 %	±5,7 %
70 % ou 30 %	±4,0 %	±6,3 %	±6,0 %	±6,5 %
60 % ou 40 %	±4,3 %	±6,8 %	±6,4 %	±7,0 %
<b>50 % (marge maximale)</b>	±4,4 %	±6,9 %	±6,5 %	±7,1 %



## **ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE**

## QUESTIONNAIRE FRANÇAIS

**/\*Note Questionnaire posé à 1000 répondants au Québec\*/**

Q\_T1 Avez-vous un permis de conduire valide au Québec?

1=\*Oui

2=\*Non->CaIVQ1

9=\*NSP/NRP->CaIVQ1

**/\*Note Poser à ceux qui ont un permis valide\*/**

Q\_T2 Une nouvelle mesure est entrée en vigueur au Québec le 5 août dernier. Elle impose des obligations pour tout conducteur de véhicule routier à l'approche d'un véhicule d'urgence (par exemple une ambulance, un véhicule de police, un véhicule de pompier), immobilisé en bordure de la chaussée, dont les gyrophares sont activés. Cette mesure est connue sous le nom de *Move Over Law* ou Corridor de sécurité.

Avez-vous déjà entendu parler de cette mesure et de la manœuvre qu'il faut exécuter dans une telle circonstance?

1=\*Oui

2=\*Non->CaIVQ1

9=\*NSP/NRP->CaIVQ1

**/\*Note Poser si a entendu parler de la mesure\*/**

Q\_T3a Que faut-il faire, selon ce que vous en savez, à l'approche d'un véhicule d'urgence dans la situation que je viens de vous décrire (immobilisé en bordure de la chaussée avec les gyrophares activés)? \*Sonder\* \*3 mentions, sortie=96,99 Que faut-il faire d'autre?

1=\*Continuer sans rien changer

2=\*Ralentir

3=\*Faire un changement de voie

4=\*S'éloigner/passé le plus loin possible

5=\*Se ranger sur l'accotement

6=\*Accélérer

90=\*Autre <précisez>

96=\*Rien d'autre->T4

99=\*NSP/NRP->T4

Q\_T4 Vous souvenez-vous d'avoir vu, lu ou entendu de la publicité concernant le corridor de sécurité et ce qu'il fallait faire en de telles circonstances?

1=\*Oui

2=\*Non/NSP->CaIVQ1

## QUESTIONNAIRE FRANÇAIS

Q\_T5a Où avez-vous vu, lu ou entendu parler de cette nouvelle mesure? (On recherche les médias) \*Sonder\* \*3 mentions, sortie=96,99 À quel autre endroit?

1=\*Publicité à la télévision

2=\*Publicité à la radio

3=\*Publicité sur le web

4=\*Site web spécifique sur le sujet

5=\*A vu des affiches

6=\*A vu un feuillet/dépliant

7=\*Aux nouvelles (radio, télé)

8=\*Reportages dans les journaux

9=\*Bouche-à-oreille (parents, amis, collègues)

90=\*Autre <précisez>

96=\*Aucun autre->CalVQ1

99=\*NSP/NRP->CalVQ1

## QUESTIONNAIRE ANGLAIS

**/\*Note Questionnaire asked of 1000 respondents in Quebec\*/**

Q\_T1 Do you have a driver's license valid in Quebec?

- 1=\*Yes
- 2=\*No->CaIVQ1
- 9=\*DNK/DNA->CaIVQ1

**/\*Note Asked of those who hold a valid license\*/**

Q\_T2 A new driving rule came into effect on August 5th in Quebec. It imposes obligations on all drivers of road vehicles approaching an emergency vehicle (such as an ambulance, a police car, a fire truck) that is stopped at the side of the road with its emergency lights flashing. This rule is known as the Move Over Law or "*Corridor de sécurité*." Have you ever heard of this rule and the manoeuvres you have to carry out in such circumstances?

- 1=\*Yes
- 2=\*No->CaIVQ1
- 9=\*DNK/DNA->CaIVQ1

**/\*Note Ask if has heard of the rule\*/**

Q\_T3a To the best of your knowledge, what must you do when approaching an emergency vehicle in the situation I just described (stopped at the side of the road with emergency lights flashing)? \*Probe\* \*3 mentions, sortie=96,99 What else must you do?

- 1=\*Continue without changing anything
- 2=\*Slow down
- 3=\*Change lanes
- 4=\*Move away/pass as far away as possible
- 5=\*Stop on the shoulder
- 6=\*Speed up
- 90=\*Other <specify>
- 96=\*Nothing else->T4
- 99=\*DNK/DNA->T4

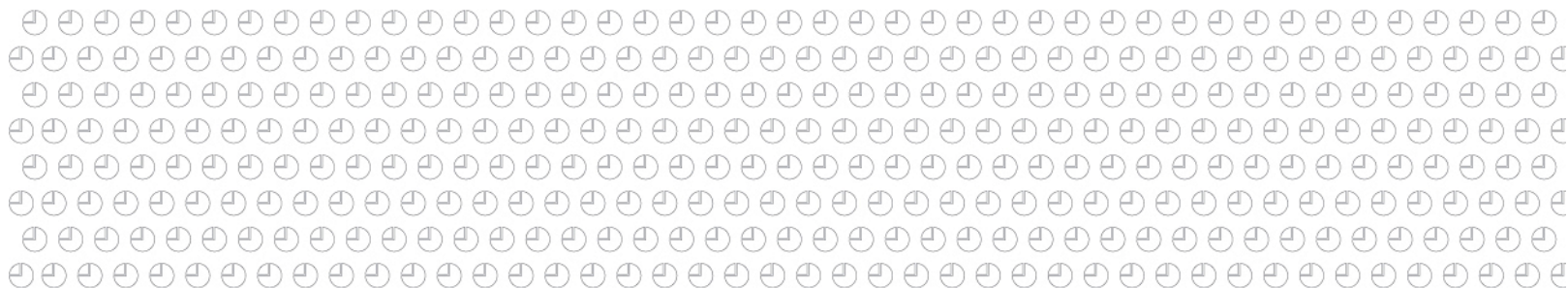
Q\_T4 Do you remember having seen, read or heard any advertising about the Move Over Law and what you must do in these circumstances?

- 1=\*Yes
- 2=\*No/DNK->CaIVQ1

## QUESTIONNAIRE ANGLAIS

Q\_T5a Where have you seen, read or heard information about this new rule? (We're looking for the types of media) \*Probe\* \*3 mentions, sortie=96,99 Where else?

- 1=\*TV ad
- 2=\*Radio ad
- 3=\*Web ad
- 4=\*Website specifically on this subject
- 5=\*Saw posters
- 6=\*Read a leaflet/brochure
- 7=\*On the news (radio, TV)
- 8=\*Stories in the newspapers
- 9=\*Word of mouth (relatives, friends, colleagues)
- 90=\*Other <specify>
- 96=\*No other->CaIVQ1
- 99=\*DNK/DNA->CaIVQ1



## **ANNEXE 3 : RÉSULTATS DÉTAILLÉS**